

S3 BORDEAUX

BULLETIN SYNDICAL

N° 240 - octobre, novembre, décembre 2024

Édito

QUELQUES SEMAINES, BEAUCOUP D'INCONNUES

Le décalage entre l'écriture et la lecture de cet édito est plein de questions ! Le gouvernement Barnier aura-t-il été censuré ? Le Conseil d'État aura-t-il suivi les préconisations de son rapporteur et annulé l'arrêté du 15 mars 2024 sur le « choc des savoirs » ? Le mouvement de grève massif et durable initié le 5 décembre auquel appelle le SNES-FSU aura-t-il permis d'obtenir des avancées sur nos revendications ?

Les attaques actuelles contre les fonctionnaires et l'Education Nationale sont multiples et frontales.

Loin des revalorisations réclamées, l'austérité budgétaire réduirait encore le pouvoir d'achat dans la fonction publique : trois jours de carence, réduction à 90% du maintien de rémunération pour les arrêts maladie jusqu'à trois mois, suppression de la GIPA ! Tout ceci accompagné de propos indignes d'un ministre de la fonction publique sur le prétendu absentéisme des agent-es. Dans le contexte de ressentiment qui, en juin, a porté l'extrême droite aux portes du pouvoir, la défense des services publics, de celles et ceux qui en assurent le bon fonctionnement, au bénéfice de l'ensemble de la population serait pourtant indispensable.

Ce ressentiment ne pourra qu'être nourri par les choix idéologiques du gouvernement pour l'Education Nationale : supprimer des postes, encore et toujours, poursuivre la dégradation des conditions d'enseignement et d'étude ; s'obstiner dans la réforme du « choc des savoirs » en maintenant les groupes de besoins en 6ème et 5ème et avec une heure de groupe hebdomadaire par alternance entre les mathématiques et le français en 4ème et 3ème, en prévoyant le DNB obligatoire pour l'accès au lycée à partir de la session 2027. Toutes ces mesures, par le tri social qu'elles supposent dès le plus jeune âge, sont un renoncement et un recul brutal de la démocratisation scolaire. Nul doute que l'amertume des élèves écarté-es de l'ambition scolaire et de leurs familles sera profonde, terreau fertile pour la défiance à l'égard de la démocratie.

L'annulation de l'arrêté du 15 mars 2024 par le Conseil d'État, sur la base des arguments du référé du SNES-FSU, serait une victoire de la mobilisation durable, à tous les échelons, engagée depuis le printemps dernier. Il ne faudra pas baisser la garde car l'idéologie de la réforme est profondément ancrée dans la classe politique actuellement au pouvoir.

Quelles que soient les réponses aux questions ouvrant cet édito, il est indispensable que les personnels de l'Education Nationale fassent corps, avec le SNES-FSU et dans la mobilisation, pour la défense de l'Ecole, de leurs métiers, de la fonction publique.

Bordeaux, le 27 novembre 2024

Sonia MELJAC

Secrétaire générale du SNES-FSU section académique de Bordeaux



Sommaire

ÉDITO - P.1

▶ QUELQUES SEMAINES, BEAUCOUP D'INCONNUES

VIE DES INSTANCES - P.2

▶ LA FORMATION CONTINUE BILAN ACADÉMIQUE 2023-2024 ET PERSPECTIVES 2024-2025
▶ QUE RETENIR DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU 18 OCTOBRE 2024 ?

ACTUALITÉ - P.4

▶ DNB ET BACCALAURÉAT : BILAN 2024 ET PERSPECTIVES 2025
▶ COLLÈGES : APRÈS LE BILAN DE RENTRÉE, INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LE « CHOC DES SAVOIRS » !
▶ FORMATION INITIALE : ALERTE SUR LA VOIE TECHNOLOGIQUE
▶ LE SNES-FSU AUX CÔTÉS DES « TZR EN COLÈRE »
▶ LES TZR EN COLÈRE !

FOCUS - P.8

▶ INCLUSION : FOCUS SUR LES UPE2A
▶ TÉMOIGNAGE : LA RÉALITÉ DE L'INCLUSION EN UPE2A

QUESTION FSU - P.10

▶ PARTICIPER AUX CONGRÈS DÉPARTEMENTAUX DE LA FSU

BILLET D'HUMEUR - P.11

▶ VIEILLIR DOIT-IL RIMER AVEC S'APPAUVRIR ?

ÉCHOS DES DÉPARTEMENTS - P.12

▶ LOT-ET-GARONNE
▶ DORDOGNE
▶ PYRÉNÉES ATLANTIQUES
▶ LANDES
▶ GIRONDE

VIE DU SNES - P.15

▶ POINT SUR LES DONNÉES NUMÉRIQUES

FORMATION SYNDICALE - P.16

▶ S'INSCRIRE AUX STAGES À VENIR

LA FORMATION CONTINUE BILAN ACADÉMIQUE 2023-2024 ET PERSPECTIVES 2024-2025

Lors du CSAA du 15 octobre, l'administration a présenté le bilan et les perspectives académiques en matière de formation continue.

Elle avait l'objectif de 3 journées annuelles de formation pour les professeur-es. Les orientations ministérielles (pression sur le remplacement de courte durée et restrictions budgétaires) ont conduit à une diminution et les certifié-es et agrégé-es (dont 76% ont accédé à la formation) ont bénéficié en moyenne de 2 journées en 2023-2024. C'est équivalent pour les professeur-es non-titulaires. Si les CPE ont un nombre moyen de jours de formation bien supérieur (4,94) ainsi qu'un meilleur taux d'accès (97%), ce n'est pas le cas des AED et AESH (0,8 jours et un taux d'accès de 42%). Pour les PsyEn, le nombre moyen élevé de jours (5,1) interroge et le SNES-FSU s'est adressé à la direction de l'EAFIC pour obtenir des éclaircissements.

Il existe des différences notables entre les départements. Les Landes sont ainsi le département dans lequel les certifié-es et agrégé-es accèdent le moins à la formation. Sans surprise au vu de la politique nationale, le nombre de jours de formation est en baisse par rapport à l'année précédente pour toutes les catégories (sauf les CPE et les AED et AESH - pour lesquelles, avec 0,3 jours, on partait de loin) et le taux d'accès diminue pour les professeur-es.

Les formations collectives d'initiative académique se poursuivent, avec la volonté de former l'ensemble des agent-es : le plan laïcité doit continuer encore deux ou trois ans et le programme pHARre de lutte contre le harcèlement prévoit de former tous les personnels à l'horizon 2027. Il est à noter que pour améliorer la rapidité de la formation des AED sur les questions de laïcité, le Rectorat a demandé aux CPE d'assurer celle-ci ! **La section académique appelle les CPE à refuser d'assumer ce rôle qui ne figure pas dans leur circulaire de mission.** Pour le programme pHARre, la formation sera organisée au local, dans les établissements, à partir de 2025, assurée par les référent-es des éta-

blissements déjà formé-es, bien souvent des CPE...

Si le volume des formations organisées pendant les périodes de vacances, et donnant lieu à indemnité, a doublé entre 2022-2023 et 2023-2024, il représente 3,3% du volume de formation et celles-ci sont sur la base du volontariat. Ce sont les formations de préparation aux concours, des formations certifiantes, qualifiantes ou diplômantes, celles dans les domaines culturels et sociétaux. Les formations de formateur-ices se déroulent pendant les vacances.

Le Rectorat souhaite maintenir la formation sur le temps scolaire mais limiter au maximum l'impact sur le face à face pédagogique, notamment en permettant le RCD grâce à des délais d'information suffisants. Les indicateurs fournis montrent que contrairement à ce que l'on pense souvent, le mercredi n'est pas le jour prioritaire des formations (22,3% des formations en 2023-2024 contre 29,5% le jeudi ou 24% le mardi). Mais c'est la journée sur laquelle le taux d'absence est le plus élevé (19,7%).

La pression ministérielle sur la formation continue hors temps de face à face pédagogique a conduit le Rectorat à fournir de nouveaux indicateurs. Ainsi, les heures non assurées en raison d'une formation ne représentent que 3% du total des heures de cours prévues et 65% des heures de formation suivies n'ont pas généré d'heures non assurées. On pourrait donc considérer que la situation est satisfaisante et de peu d'impact sur les heures de cours, mais non ! Le Rectorat veut aller plus loin. Un nouvel outil, mis en œuvre à cette rentrée, permet d'identifier la disponibilité des enseignant-es en fonction des jours de la semaine. Entendre : permet de convoquer les professeur-es pendant leur temps libre !

Le SNES-FSU continue à revendiquer le droit des professeur-es à la formation continue sur le temps de travail. Les temps libres dans les emplois du temps des enseignant-es sont des temps de travail, consacrés à la préparation de cours, la correction de copies, les rencontres avec les familles, etc. Ce n'est pas du

temps de loisir ! Son occupation par la formation reporte toutes ces tâches sur d'autres moments et nuit à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Perspectives

Le Rectorat assume un recours futur plus fréquent au mercredi après-midi, sans être systématique. Il vise à développer l'accessibilité des formations avec l'objectif d'une heure de route au plus entre lieu de formation et résidence administrative et envisage un nouveau format de type 1+4 : une heure de sensibilisation et d'apport de connaissance en distanciel asynchrone puis 4h en présentiel sur une demi-journée. Ce dispositif aurait toutes les vertus ! Plus écologique et plus économique en limitant les déplacements, il permettrait aussi de mieux « viser » des demi-journées libres et de limiter les absences. **Le SNES-FSU a fait valoir que ces modalités ne sauraient satisfaire les personnels conduits à courir entre leur établissement et leur lieu de formation sur le temps de la pause méridienne.**

Le point de vue des syndiqué-es sur l'offre de formation académique sera porté par le SNES-FSU lors du Conseil Académique de la Formation Continue qui aura lieu au mois de janvier. Si vous souhaitez participer à la réflexion à ce sujet et donner votre point de vue, vous pouvez écrire à permanence@bordeaux.snes.edu.

Les points saillants qui ont été remontés à la section académique sont actuellement les suivants :

L'offre est souvent jugée peu lisible et trouver les informations est complexe. Les personnels ont besoin de formations disciplinaires solides, en lien avec la recherche. Les webinaires sont déshumanisants, l'implication et la concentration sont plus difficiles. Ils sont particulièrement problématiques pour les sciences. Les visios sont devenues insupportables et les stages sont appréciés comme des temps de rencontre, d'échange et de réflexion collective. Les formations se déroulent trop souvent le mercredi.

Sonia MELJAC

QUE RETENIR DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU 18 OCTOBRE 2024 ?

Charte Pronote

Le 28 juin dernier, tous les établissements secondaires de l'académie ont été destinataires d'un courrier signé du DRH, diffusant le modèle de charte informatique dont vos élu-es FSU ont été à l'initiative et qui a été élaboré et validé en Formation Spécialisée Académique. Comme rappelé aux personnels de direction, cette charte a pour vocation de mettre fin à un certain nombre de dérives concernant Pronote, notamment :

- Son utilisation à la manière d'un réseau social
- La considération, par certaines familles, que les personnels, et en premier lieu les enseignant-es, sont joignables à toute heure et tenu-es de répondre instantanément aux sollicitations, ce qui est contraire au droit à la déconnexion
- La diffusion, dans certains cas graves, de propos au contenu jugé inapproprié ou pénalement répréhensible.

Ce message s'accompagne d'un rappel aux chef-fes d'établissement concernant l'existence, quel que soit le logiciel de communication utilisé dans l'établissement, d'une option permettant aux personnels d'ouvrir ou de fermer à leur convenance la communication.

Si cette charte est modifiable sur la forme, notamment pour y indiquer les informations relatives à l'établissement, elle ne l'est pas sur le fond et les personnels doivent s'emparer de cet outil qui contribue à apaiser et améliorer leurs conditions de travail. Cette charte va généralement plus loin que celles dont certains établissements s'étaient auparavant dotés en interne.

S'en emparer signifie que «l'invitation» faite par le DRH à ce que la charte soit adoptée en CA et annexée au règlement intérieur devienne une obligation grâce à la volonté manifestée par les personnels. Cette charte «doit» en revanche être signée par les responsables légaux une fois mise en place.

Le baromètre QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail), le nouveau thermomètre de l'administration pour connaître le ressenti des personnels quant à leurs conditions de travail.

Suite à l'impossibilité de décliner à l'échelle académique les résultats des enquêtes nationales de la DEPP, l'académie de Bordeaux a développé ces 2 dernières années, son propre questionnaire QVCT. Vos élu-es FSU en FSU ont été mis à contribution pour relecture et reformulation des questions.

Destiné à l'origine aux seuls personnels administratifs des services, le baromètre QVCT a été étendu à tous les établissements du 1er et du second degré sous la forme d'un questionnaire envoyé aux 50206 personnels de l'académie via les boites professionnelles. Les agent-es avaient du 18 juin au 19 juillet pour y répondre. Les résultats seront disponibles sur l'intranet du Rectorat et permettent de mettre en exergue quelques éléments saillants.



L'item «compétence et parcours professionnel» est le moins bien évalué par les répondant-es et tout particulièrement les AESH qui estiment qu'on leur demande de réaliser des tâches inférieures à leur niveau de qualification et que les formations qui leurs sont proposées sont trop souvent inadaptées. L'administration elle-même a acté le niveau d'insatisfaction im-



portant de ces personnels. Pour autant ce sont bien 77% des répondant-es qui ont exprimé se sentir peu ou pas accompagné-es dans leurs projets professionnels et d'évolution de carrière. On peut ainsi considérer que la mise en place des RH de proximité n'est pas le succès décrit par l'administration.

La question essentielle reste de savoir ce que l'administration compte faire de ces résultats. Certes, pour les services, des aménagements ont été réalisés comme la cinquante salle de pause à l'entrée du Rectorat mais rien qui transforme fondamentalement la nature du travail en période de rigueur budgétaire. Il en faudra bien plus pour que les personnels n'aient pas à déborder de leurs horaires réglementaires ou pour que la catégorie des AESH connaisse de réelles améliorations. Enfin, les établissements peuvent demander les résultats du baromètre QVCT pour leur échelle afin qu'il soit un outil de politique de prévention santé, sécurité au travail. Il serait donc souhaitable que les personnels s'emparent massivement de la prochaine enquête QVCT puis exigent de leur chef-fe d'établissement la demande des résultats pour l'établissement afin que les situations de souffrance parfois collectives cessent d'être invisibles et donc non traitées.

Harold SABOURDY



DNB ET BACCALAURÉAT : BILAN 2024 ET PERSPECTIVES 2025

Le 20 novembre s'est tenu un groupe de travail sur les examens à la Division des Examens et Concours avec le directeur de la DEC, la directrice adjointe et les chefs de bureau des examens (Bac GT, DNB, BTS et Bac-Pro). A l'ordre du jour : bilan de la session 2024 et perspectives 2025. Les représentant·es du SNES-FSU ont porté les revendications des personnels auprès des services.

DNB

La rémunération de l'oral et les convocations à celui-ci en dehors des heures de cours posent problème depuis longtemps. Cette mission est souvent effectuée sans rémunération ce que ne cesse de dénoncer le SNES-FSU. La DGESCO répète tous les ans que l'évaluation de cette épreuve relève des missions de l'enseignant·e et le SNES-FSU répond que c'est une épreuve d'examen et non une évaluation. La rémunération prévue, dérisoire, est très rarement versée mais il faut l'exiger. Les convocations sont souvent positionnées en dehors des heures devant élèves. La DEC n'a pas de visibilité sur cette épreuve du DNB organisée au sein des collèges et ce sont les chefs de d'établissement qui l'organisent. **La lutte doit donc s'organiser collectivement en début d'année pour que l'oral soit le moins contraignant possible et pour obtenir une rémunération ou une décharge de service lorsque les obligations réglementaires de service sont dépassées.**

Pour l'écrit, des collègues ont été convoqués en surnuméraire en français et en mathématiques (+1 à +2 professeur·es) pour pallier les éventuelles absences et participer aux corrections. Ce dispositif, reconduit en 2025 pour ces deux matières, ne pourra être étendu en histoire-géographie et en sciences par manque de vivier. La DEC expérimente depuis 2023 la convocation automatisée des profes-

seur·es de français et de mathématiques à partir du domicile. Reconduite pour la session 2025, elle ne pourra pas non plus être étendue en sciences et en histoire-géographie.

Le SNES-FSU est intervenu sur l'inégale répartition des copies entre les correcteur·ices. La DEC, en concertation avec le corps des IPR, donne des directives très précises aux centres d'examens : 30 copies en lettres, 42 en mathématiques, 47 en histoire-géographie et un demi-lot de copies pour les coordonnateur·ices. Mais des absences de collègues conduisent à répartir les lots restants.

La section académique, alertée sur des copies de DNB contenant des propos à caractère xénophobes ou homophobes, avait interpellé la DEC et la Rectrice à ce sujet. Celle-ci renvoyant le problème à une réflexion nationale pour harmoniser la conduite à tenir, le SNES-FSU a questionné à nouveau la DEC. Il est inconcevable qu'aucune procédure ne soit menée par les autorités académiques à l'encontre d'élèves tenant des propos contraires aux valeurs de la République dans des copies d'examen.

DNB session 2025

Conformément aux annonces de la Ministre, l'épreuve d'histoire-géographie et celle d'EMC 2025 seront évaluées distinctement avec une note sur 40 en histoire-géographie et une note sur 10 en EMC. Les élèves composeront sur la même copie, évaluée par un·e correcteur·ice identique.

La mention « très bien avec félicitations du jury » pourra être attribuée.

En ce qui concerne l'agenda, le DNB aura lieu le 26 et le 27 juin 2025, avec des convocations début juin. Le Ministère a dû se rendre compte que l'organisation très tardive des épreuves avait des conséquences sur les réunions pédagogiques ! Les corrections se tiendront le mardi 1er le mercredi 2 juillet.

Baccalauréat général et technologique

Le SNES-FSU a renouvelé ses demandes pour éviter un cumul de missions exces-

sif, dans le calendrier du bac en vigueur depuis la session 2024. La DEC travaille, comme l'an dernier, à une répartition des convocations en fonction des épreuves et des disciplines. Le SNES-FSU interviendra en cas de situations de surcharge avérée ou de convocations de stagiaires (en dehors de disciplines dans lesquelles la mobilisation de stagiaires à temps plein est incontournable, faute de vivier suffisant).

La revendication d'améliorer la rémunération des épreuves orales du bac pour prendre en compte le temps passé par les collègues sur le centre d'examen et non en fonction du nombre de candidat·es a été portée et la DEC s'est engagée à la faire remonter au ministère, la jugeant légitime. C'est un signe que le discours du SNES-FSU, porté chaque année, commence à être entendu.

L'année dernière, des injonctions intenable sur les délais de corrections pour les épreuves de spécialité en STMG ont dégradé considérablement le travail des collègues, ce que le SNES-FSU a dénoncé, et la DEC s'est engagée à un travail avec l'inspection pour que la situation ne se renouvelle pas.

EAF

Les dispenses de surveillance pour les collègues de lettres et de philosophie convoqués pour les écrits seront renouvelées et le SNES-FSU a demandé leur extension aux quelques collègues de lettres interrogeant uniquement à l'oral de l'EAF. Nos interventions les années précédentes ont notamment permis de diminuer le nombre de candidat·es par jour pour l'oral de l'EAF et de desserrer le calendrier de cette épreuve. En 2025 l'écrit de l'EAF aura lieu le 13 juin et les oraux du 26 juin au 2 juillet. DEC et IPR de lettres ont admis le caractère incontournable du weekend de pause pendant les oraux et la nécessité d'un temps long pour la correction.

Une nouvelle audience sera demandée au printemps pour faire le point sur les modalités précises de la session 2025

Renaud ROBERT et Malick SAAMI

COLLÈGES : APRÈS LE BILAN DE RENTRÉE, INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LE « CHOC DES SAVOIRS » !

Le SNES-FSU avait prévenu les ministres qui se sont succédé-es de l'hostilité des personnels et du manque de moyens. Le choix a été fait de passer en force mais le résultat est là : dans la majorité des collèges de l'académie les groupes souhaités par Gabriel Attal ne sont pas mis en place.

C'est d'abord grâce aux actions menées par les professeur-es (grèves, opération grain de sable, interventions dans les CA,



réunions publiques...) et grâce au soutien des associations de parents d'élèves que le SNES-FSU avait su convaincre, au plan national comme sur le terrain.

C'est ensuite parce qu'il manquait les moyens pour mettre en place ces groupes de niveaux. Encore une fois le SNES-FSU avait averti très tôt du coût de la mise en place de ces groupes dans les collèges : moyens horaires supplémentaires dans les DHG pour créer plus de groupes que de classes et recrutement massif de professeur-es de lettres et de mathématiques.

Dans la semaine suivant la rentrée, le SNES-FSU, dans l'académie, a collecté des informations auprès des sections d'établissement. Elles ont révélé un manque considérable de professeur-es, notam-

ment en Lettres.

Pourtant dans notre académie, le rectorat a usé de tous les subterfuges pour tenir la promesse d'un adulte devant chaque classe : recrutement de néo-non-titulaires peu ou pas formé-es, détachement de professeur-es des écoles vers le 2nd degré, redéploiement de moyens des lycées vers les collèges.

Dans ce contexte, après la suppression de 8865 postes dans le second degré, 184 emplois devraient être encore supprimés à la rentrée prochaine...

La nouvelle ministre a annoncé vouloir mener un acte 2 du « choc des savoirs » en instaurant des groupes de besoins en 4ème et 3ème, une heure par semaine sur l'horaire existant de mathématiques et de français, en alternance entre les deux matières. Un renforcement de « devoirs faits », des stages « de réussite », viendraient compléter le dispositif, externalisant le traitement de la difficulté scolaire. Le DNB deviendrait obligatoire pour accéder au lycée, général, technologique ou professionnel, à partir de la session 2027, conduisant fatalement un très grand nombre d'élèves vers une orientation en CAP. Quel renoncement à l'ambition pour toute une génération ! Quelle obstination malgré le refus de la profession !

Le SNES-FSU maintient son mot d'ordre : Nous ne trierons pas nos élèves. Il souligne aussi la dégradation des conditions de travail engendrée par cette réforme. A travers l'enquête menée par le SNES-FSU au mois de novembre et de ses résultats académiques, il apparaît que les collègues témoignent en grand nombre de l'augmentation de la charge de travail liée aux groupes de besoins, en raison du temps de concertation nécessaire, des progressions communes, ainsi que de la dégradation des emplois du temps avec la mise en place des barrettes. L'acte 2 de la réforme, avec les heures de groupes par alternance entre mathématiques et français ne pourrait qu'augmenter les contraintes d'emploi du temps, au détri-

ment des personnels.

Pour le SNES-FSU, la diminution des effectifs par classe, davantage de dédoublements, une augmentation des horaires disciplinaires sont les meilleures solutions pour pallier les difficultés des élèves dans la classe. Il refuse également tous les dispositifs qui conduisent les professeur-es à travailler toujours plus.

Le SNES-FSU poursuit donc la lutte contre le « choc des savoirs » de la 6e à la 3e et contre toutes les mesures qui conduisent au tri des élèves et à l'austérité dans l'éducation nationale.

C'est en ce sens que le SNES-FSU avait déposé en septembre un recours au conseil d'État appuyé de nombreux témoignages de collègues et de preuves de la désorganisation profonde des collèges impliqués partiellement ou totalement dans la réforme. **Le rapporteur auprès du Conseil d'État, donnant suite au référé du SNES-FSU et s'appuyant sur les arguments portés par celui-ci, demande l'annulation de l'arrêté du 15 mars 2024 sur le choc des savoirs et de la note de service qui y était associée.** Il a légitimé la ténacité des élu-es du SNES-FSU dans les Conseils d'Administration qui, en instaurant le rapport de force dans les établissements, ont fait valoir la souveraineté des décisions du Conseil d'Administration en matière d'organisation pédagogique. Le Conseil d'État se prononcera dans quelques semaines mais cet avis du rapporteur est déjà une victoire, permise par la mobilisation des personnels sous ses diverses formes

La mobilisation de toutes et tous, aux côtés du SNES-FSU, doit se poursuivre. La réforme est fragilisée mais l'implication et la détermination de l'ensemble des personnels sont la condition d'une victoire définitive contre la logique de tri social à l'oeuvre dans le « choc des savoirs ».

*Malick SAAMI, Maitane COCAGNE,
Sonia MELJAC*

FORMATION INITIALE : ALERTE SUR LA VOIE TECHNOLOGIQUE

L'INSPE de Bordeaux est en partie pilotée par le Conseil d'Institut, conseil administratif rassemblant la direction, des élu·es des personnels et des usager·es, des représentant·es du Rectorat, des universités partenaires et des collectivités. En plus d'une liste d'élu·es majoritaire chez les usager·es, la FSU y a un siège pour un mandat de 4 ans, au titre de personnalité désignée, qui nous permet de porter un regard et un avis sur les orientations de la formation initiale.

Lors du dernier Conseil d'Institut le 14/11 ont été présentées les propositions d'ouverture des mentions du master MEEF pour 2024/2025, avec un constat alarmant : la désertion des parcours technologiques et de certains parcours professionnels. Sont concernés la Biotechnologie, les SII (parcours MEEF S2IT), les Lettres/Histoire et Lettres/Anglais, ainsi que Maths/Physique-Chimie. Le nombre d'étudiant·es en MEEF de ces mentions diminue et le nombre de stagiaires lauréat·es des CAPLP et CAPET concerné·es est dérisoire.

L'INSPE assure la formation en DU des collègues stagiaires dans ces disciplines : c'est une obligation légale et le Rectorat donne les financements nécessaires. Mais pour les mentions MEEF la situation est plus complexe : l'enveloppe d'heures d'enseignement étant commune (et insuffisante), il est difficile de défendre auprès des universités l'ouverture de parcours demandés par 1 ou 2 étudiant·es à peine.

La direction propose donc de ne pas ouvrir ces mentions sur la plateforme Mon Master pour la rentrée 2025, afin de ne pas risquer leur suppression pure et simple par les universités. Des fusions ont été proposées (rentrée 2025 : mentions Lettres/Langues et Lettres/Histoire, mention Biotechnologie et SVT ; rentrée 2026 : fusion des, Maths/PC avec physique-chimie) dans l'espoir de pallier cette crise de recrutement en continuant de proposer une formation aux étudiant·es intéressé·es.

On peut savoir gré à l'INSPE de vouloir préserver les mentions de voies technologique et professionnelle, mais l'expérimentation ne satisfait pas et les pistes envisagées par l'INSPE pour attirer de nouveaux publics laissent perplexes : promotion auprès du vivier de non-titulaires, mutualisation avec d'autres INSPE, communication accrue sur les salons étudiants...

C'est en tout cas une nouvelle preuve que la crise de recrutement dans l'Education Nationale est systémique. Pour le SNES-FSU sa résolution passe par des mesures ambitieuses sur les salaires et les conditions de travail des personnels.

Cela montre aussi les difficultés inhérentes aux voies technologiques et professionnelles pour attirer des candidat·es aux concours. Trop souvent dénigrées, considérées comme des voies secondaires, elles jouent pourtant un rôle de remédiation sociale indispensable en donnant la possibilité à tou·tes les élèves d'obtenir un baccalauréat et d'accéder aux études supérieures, donc à un meilleur niveau de qualification. En cette période de crise sociale il serait temps que ces filières soient reconstruites et valorisées par l'institution...

Maitane COCAGNE

LE SNES-FSU AUX CÔTÉS DES « TZR EN COLÈRE »

Le 9 octobre dernier, une délégation issue du groupe « TZR en colère », accompagnée par la section académique du SNES-FSU et du SNEP-FSU Bordeaux a été reçue au rectorat par Mme Chollier, Directrice adjointe de la DPE, et M. Vulliet, Directeur des Relations et Ressources Humaines. Cette entrevue visait à évoquer les problématiques liées aux affectations et aux conditions de travail des TZR.

En effet, depuis juin et encore en début d'année scolaire, le SNES-FSU Bordeaux a été alerté par beaucoup de TZR qui se sont retrouvé·es sans affectation à la rentrée scolaire alors même que des heures à proximité de leur lieu de vie étaient disponibles. S'ajoutent à cela des offres d'emplois publiées sur France Travail pour des postes vacants jusqu'au 7 juillet 2025 (plusieurs dizaines d'annonces jusqu'à présent) qui ont amplifié le sentiment de maltraitance des TZR dans l'académie.

Le Rectorat affirme être sensible à la souffrance de ces agent·es et admet que la nouvelle stratégie d'affectation adoptée pour cette rentrée 2024 a manqué de communication en amont, et se révèle peu opérante. Il s'est engagé à travailler sur la question des affectations sur poste des TZR pour la rentrée 2025. Les conséquences de ce changement étaient pourtant prévisibles et dès le mois de mai le SNES-FSU et le SNEP-FSU avaient alerté en vain, se heurtant à un discours très dur envers les agent·es, dénoncé au cours de l'audience.

Lors de celle-ci ont aussi été abordées les demandes abusives faites par certain·es chef·fes d'établissement dès lors qu'un·e TZR est en attente d'affectation dans son établissement de RAD (remplacement au pied levé de collègues, prise en charge des élèves dans une autre discipline, surveillance, refus d'octroi d'un délai pédagogique de 48h...) :

LES TZR EN COLÈRE !

Maltraitance, stress, injustice, déclassement, précarité, désorganisation, mépris, colère... Ce sont, pêle-mêle, les sentiments vécus par les TZR de l'Académie de Bordeaux depuis la découverte fin juin de la dégradation de nos conditions de travail.

le rectorat s'est engagé à réfléchir au délai pédagogique et à envoyer un guide TZR rénové à l'ensemble des chef-fes d'établissement.

Le SNES-FSU se félicite de l'ouverture de ce dialogue, permis par la mobilisation des TZR portée par les syndicats de la FSU. Le discours et les pratiques du Rectorat envers les TZR a nettement changé, avec une meilleure prise en compte des temps de route et du délai pédagogique. Néanmoins plusieurs points restent non résolus : officialisation d'un délai pédagogique de 48h, transparence des affectations, mobilité géographique des TZR et enjeux du mouvement intra-académique. Comme nous l'avons affirmé plusieurs fois au Rectorat, la question des affectations des remplaçant-es ne peut opposer non-titulaires et TZR. Le SNES-FSU continue de porter ses mandats et a déjà demandé une nouvelle audience conjointe avec le SNEP-FSU pour travailler sur l'affectation 2025 des TZR et des non-titulaires.

Maitane COCAGNE

Retour rapide sur des situations subies à cette rentrée, entre sidération et perte de sens. Quel sentiment avoir à la découverte d'une offre d'emploi sur France Travail, proposant les heures que les collègues titulaires du concours occupaient depuis plusieurs années, avec la mention "débutant accepté" ?

Quel sentiment avoir le jour de la pré-rentree, dans nos établissements de rattachement, lorsque le ou la collègue parfois fraîchement recruté-e prend son poste et que l'incertitude et l'attente d'une affectation plane pour le ou la titulaire ?

Quel sentiment avoir lorsque chacun-e se voit confier des missions aléatoires, inégales selon les établissements et surtout non pérennes du fait de l'instabilité de la situation ? Une attente jour après jour, dans l'espoir de pouvoir exercer le métier pour lequel chacun-e de nous s'est investi-e. Une situation de nouveau précaire après de nombreuses années d'enseignement hors de l'académie.

Quel sentiment avoir lorsque nous constatons des conditions de travail dégradées et bien sûr incompatibles avec la gestion des impératifs personnels ? Des remplacements ponctuels, allant de quelques semaines à quelques mois, assurer les cours sous 48h, dans un nouvel établissement, un nouvel environnement, parfois à plus de 100 km de notre établissement de rattachement ?

Quelles sont les limites de notre adaptabilité ?

Quel sentiment avoir face aux maladresses de certain-es chef-fes d'établissement, aux inégalités de traitement dans les missions qui nous sont proposées, souvent à l'encontre de nos droits, déclenchant de multiples appels aux syndicats et une recherche constante de soutien dans un contexte d'isolement et de désordre ?

Nous attendons ce que tout métier devrait procurer, au-delà du statut et des diplômes : le sentiment d'appartenance, reconnaissance et considération. Le mal-être ressenti ce début d'année est la conséquence d'une gestion humaine chaotique basée sur des directives déconnectées du réel et des problématiques de nos territoires. Le sentiment d'être méprisé-e domine, avec la sensation d'être un pion, de ne plus pouvoir s'investir comme on le faisait, pour nos élèves, nos équipes, et nous-même. L'absence de reconnaissance, de prise en compte de l'humain nous sidère.

Notre collectif d'une cinquantaine de TZR de l'académie a souhaité exposer ses revendications auprès du service des ressources humaines du Rectorat, faire entendre la dégradation des conditions d'exercice et obtenir des réponses. Le service de la Direction des Relations et Ressources Humaines reconnaît des "maladresses", un euphémisme au vu des situations vécues. A l'exposition des 90 offres France Travail dont la moitié de postes à l'année, le Rectorat reste mutique.

Nous avons questionné sur les perspectives d'avenir pour les TZR. Nous avons demandé une meilleure lecture des situations personnelles, une priorisation sur les postes pour les titulaires du concours, une majoration de la bonification permettant aux collègues dans certaines disciplines de se stabiliser sur des postes fixes et d'avoir des perspectives plus lisibles après, dans certains cas, une dizaine d'années d'exercice comme TZR. Réponse du Rectorat : "nous devons nous questionner sur la gestion de l'ensemble des personnels, des priorités, nous devons revoir notre copie". Nous demandons à la corriger ensemble début 2025.

Dans une situation de crise de recrutement, avec des inscriptions aux concours prolongées par manque de candidat-es, il apparaît vital qu'une gestion plus humaine soit envisagée aux ressources humaines de l'Académie de Bordeaux.

INCLUSION : FOCUS SUR LES UPE2A

L'académie de Bordeaux ne fait pas partie de celles qui accueillent le plus d'élèves allophones. Toutefois, les conditions d'accueil de ces élèves, scolarisés ou non dans des dispositifs UPE2A (Unité Pédagogique Pour les Elèves Allophones Arrivant-es), laissent souvent les collègues démuni-es, avec un sentiment d'impuissance.

Éléments académiques

La DEPP publie chaque année une note au sujet des élèves allophones nouvellement arrivés-es. Celle de septembre 2024 porte sur la situation au cours de l'année 2022-2023. L'analyse des données révèle que 2491 élèves allophones arrivant-es étaient recensés dans l'académie au cours de l'année 2022-2023 (une centaine de plus que l'année précédente). En nombre, c'était en Gironde que leur nombre était le plus élevé, 1166 dont plus de la moitié dans les écoles élémentaires. Mais c'est en Lot-et-Garonne que la proportion était la plus forte : entre 10 et 30 élèves allophones arrivant-es pour 1000 élèves (le département se situant donc dans la même tranche que Paris ou l'académie de Créteil).

L'administration fait preuve d'un certain volontarisme pour accompagner ces élèves. 7 ouvertures à la rentrée 2024 ont fait suite à 8 ouvertures à la rentrée 2023. Toutefois, l'effort pour la rentrée 2024 s'est porté essentiellement sur les ouvertures en lycées professionnels (dont 5 en Gironde) pour des élèves non scolarisés antérieurement, du fait de l'arrivée de mineur-es non accompagnés-es suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les données de la DEPP indiquent que, dans notre académie, 60,6% des élèves allophones seraient scolarisés dans un dispositif UPE2A. 10,8% seraient scolarisés en classe ordinaire sans aucun

soutien particulier. Pour les autres, des solutions locales plus ou moins efficaces sont proposées.

Toujours d'après ces données, le positionnement des élèves se ferait en CIO dans 75% des cas, par des psyEN formés ou des professeur-es chargés de mission en appui. Mais les retards pris dans les positionnements puis les affectations ont pour résultat que certaines UPE2A restent vides plusieurs semaines en début d'année, alors que les élèves attendent d'être scolarisés-es.

Les UPE2A dans les départements

Les situations sont variables selon les départements. En Gironde, on dénombre 14 établissements supports de dispositifs UPE2A et 8 UPE2A NSA (non scolarisés antérieurement). Seulement deux dispositifs sont situés hors de la métropole bordelaise. Les effectifs sont souvent très lourds et l'administration se justifie en renvoyant le problème sur les équipes qui y maintiennent parfois les élèves au-delà de l'année réglementaire dans la mesure où cette prise en charge d'un an est bien insuffisante pour envisager une intégration dans les classes. Il n'existe que 3 UPE2A en lycée général et technologique dans le département.

En Dordogne, il existe 5 UPE2A dans les collèges. L'administration, pour des économies de moyens, cherche à mutualiser des heures et à regrouper les élèves de plusieurs établissements. Dans les Landes, avec 4 UPE2A seulement en collège, il y a des besoins réels mais la dispersion des élèves conduit à recourir à des solutions de bricolage. L'ouverture de l'UPE2A au collège de Parentis en Born a fait suite à la longue insistance des élues du SNES-FSU auprès de la DSDEN, répétant sans relâche les besoins dans le nord du département. En Lot-et-Garonne, le dispositif itinérant créé à la rentrée 2023 pour répondre au problème de la dispersion des élèves a été abandonné en fin d'année, faute de moyens et en raison de problèmes de gestion. Les élèves éloignés d'Agen sont scolarisés en classe ordinaire et même lorsque des besoins

conséquents sur un bassin existant, il n'y a pas de création. Sur Agen même, les UPE2A débordent et des élèves sont scolarisés en classe ordinaire faute de place.

Dans les Pyrénées-Atlantique, il existe 7 UPE2A en collège, dont 3 dans le même collège palois. Le secteur d'Oloron fait valoir depuis longtemps le besoin de la création d'un dispositif, soutenu par le SNES-FSU en CSAA. Mais comme les élèves proviennent de deux collèges, d'un lycée et d'un LP, l'administration recherche d'autres solutions : après des cours le mercredi après-midi au cours de l'année 2022-2023, c'est un dispositif en distanciel, deux fois par semaine et ouvert à l'ensemble des élèves du département, qui a été mis en place. Avant l'ouverture d'une UPE2A à Bayonne à la section professionnelle du lycée Louis de Foix à la rentrée 2024, une solution sur des fonds européens avait été trouvée pour l'accueil d'une trentaine d'élèves mineur-es non accompagnés-es.

Ainsi, dans l'ensemble de l'académie, les moyens pour accueillir les élèves allophones arrivant-es ne sont pas suffisants et les élu-es du SNES-FSU, en instances départementales comme académique dénoncent régulièrement cette insuffisance. Pour le SNES-FSU, la sortie totale du dispositif ne doit pas dépendre d'une date fixée administrativement mais de l'acquisition d'un niveau minimal A2 en français dans les 4 compétences. Les élèves allophones doivent donc avoir la possibilité de bénéficier, au-delà de leur première année en UPE2A, d'une deuxième année dans ce dispositif ou bien d'un accompagnement en FLE / FLS / FLSCO, et ce à la demande des enseignant-es en charge des UPE2A.

A ces difficultés d'accueil s'ajoutent celles liées à un éventuel handicap. Les familles abandonnent souvent les démarches complexes (MDPH, GEVASCO) et en l'absence de traitement de leur situation, les élèves décrochent mais passent en classe ordinaire l'année suivante, obérant leur avenir scolaire.

TÉMOIGNAGE : la réalité de l'inclusion en UPE2A

Les conditions d'exercice

Les collègues coordonateur-ices d'UPE2A ont perdu il y a quelques années l'ISOE part modulable qui n'est pas systématiquement remplacée par une IMP. Quand il y a plusieurs dispositifs dans un même établissement, un·e seul·e collègue perçoit l'IMP et les autres ont parfois une heure de décharge pour de la concertation (donc une heure de moins pour les élèves !), parfois 2 HSA. Il faut donc se battre pour obtenir la prise en compte d'un lourd travail, similaire à celui des professeur.es principales et principaux. Il faut notamment s'occuper de l'orientation des élèves mineur·es nouvellement arrivé·es en 3ème, travailler en concertation avec les travailleurs sociaux, l'équipe médico-sociale, les familles allophones, en plus de l'organisation de l'inclusion en concertation avec les équipes. **Le SNES-FSU demande l'ISOE de professeur principal ainsi que la Nouvelle Bonification Indiciaire 30 pour la coordination des UPE2A.**

Les coordonateur-ices ont souvent l'impression d'être isolé·es, insuffisamment soutenu·es par le CASNAV et des IPR de Lettres qui ne maîtrisent pas toujours le sujet. Par ailleurs, les situations d'élèves sont parfois extrêmement dures, lorsqu'ils sont par exemple victimes de guerre, mineur·es non accompagné·es ou en situation de handicap profond. Certain·es collègues souhaiteraient un soutien psychologique pris en charge par l'institution. Certain·es élèves scolarisé·es en UPE2A relèvent en réalité de structures spécialisées et les collègues ne sont pas formé·es pour la prise en charge de ces difficultés.

Participer à l'approfondissement de la réflexion

La section académique du SNES-FSU a obtenu un comité de suivi auprès du Rectorat pour pouvoir y porter de façon plus développée qu'en instances les difficultés de l'école inclusive et les revendications des personnels afin d'obtenir des améliorations. Elle met également en place **un groupe de travail syndical sur l'école inclusive afin de nourrir la réflexion sur ce sujet avec l'ensemble des personnels : manque de moyens, multiplication des tâches, enjeux de la réussite de l'inclusion. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez écrire à permanence@bordeaux.snes.edu.**

Malick SAAMI, Maitane COCAGNE,
Sonia MELJAC

J'enseigne et coordonne un dispositif UPE2A-collège depuis 6 ans. Nous y accueillons des élèves allophones de 11 à 16 ans, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Comme coordos UPE2A, notre mission est d'enseigner le français aux EANA (Elèves Allophones Nouvellement Arrivé·es), de leur donner les outils qui leur permettront d'intégrer l'année suivante une classe ordinaire et de coordonner leur inclusion en classe ordinaire. Une seule année en UPE2A leur est accordée. Cette contrainte ne prend pas en compte les histoires douloureuses de nombre de nos élèves qui n'ont pas toujours spontanément la disponibilité scolaire attendue. En tant que coordos, nous savons qu'un maintien d'une année supplémentaire dans le dispositif serait nécessaire pour les plus fragiles. Mais la démarche pour obtenir ce maintien auprès de la DSDEN est longue et pas toujours acceptée.

Je crois sincèrement aux bénéfices de l'inclusion pour les EANA mais la forme qu'elle prend dans les dispositifs UPE2A actuels est éloignée de ce que je crois indispensable pour leur réussite. La circulaire de 2012 a mis un terme aux anciennes Classes d'Accueil, défini les grandes lignes des dispositifs UPE2A et omis (nul doute, par économie) une partie de la réalité des élèves allophones. Le cas des mathématiques est à mes yeux le plus parlant. Il n'est pas rare d'accueillir des élèves qui ont un niveau de fin de cycle 2 / début de cycle 3 en maths. Quel sens prend alors une inclusion dans une classe de 4ème ou de 3ème ? Inclure un élève, c'est pouvoir lui proposer des activités différenciées et adaptées, afin qu'elle ou il accède à une partie ou l'intégralité de la séance. Mais lorsqu'un tel écart apparaît, la différenciation ne suffit plus. Beaucoup de coordos ne peuvent se résoudre à proposer aux élèves UPE2A pendant les inclusions des activités de niveau élémentaire à réaliser seul·es dans leur coin. Ne faudrait-il pas un enseignement spécifique de mathématiques pour les UPE2A, en complément des inclusions en classe ordinaire ? Sans cela, nous continuerons de retrouver nos EANA en grande difficulté toute leur scolarité, avec des conséquences sur leur orientation.

Inclure correctement les élèves UPE2A, c'est aussi les accueillir dans des classes dont les effectifs le permettent. Dans mon établissement, beaucoup de classes comptent 29 et 30 élèves. Je sais par avance le désarroi des collègues s'apprêtant à recevoir un·e nouvel·e élève dans leur classe et se demandant comment l'aider. Ces conditions génèrent un malaise chez les élèves (qui ne sont pas dupes... et le verbalisent bien souvent) et la sensation chez les enseignant·es de participer à un réel abandon des élèves inclus·es. Les élèves des dispositifs UPE2A doivent être compté·es aussi dans les effectifs des classes ordinaires et non faire les frais d'une vision comptable de l'inclusion. Si des structures ont été ouvertes en nombre en Gironde et dans le reste de l'académie ces dernières années, cela n'efface pas le grand nombre de demandes de mutations pour quitter les postes UPE2A et les difficultés de nombre de collègues des classes ordinaires. Il reste encore beaucoup à faire !

Maria LARTIGUE, coordonatrice UPE2A

PARTICIPER AUX CONGRÈS DÉPARTEMENTAUX DE LA FSU

Tous les 3 ans, la FSU organise son congrès pour décider de son orientation et de ses mandats : les 11 et 12 janvier 2025 auront lieu les congrès départementaux, puis du 3 au 7 février 2025, le congrès national à Rennes.

À la FSU, la vie démocratique est un élément fondamental de la fédération. Ce sont les adhérent-es des syndicats nationaux de la fédération qui, par le vote interne, décident de son orientation. Par la participation aux congrès départementaux, les adhérent-es contribuent à la construction des mandats de la FSU pour les 3 années à venir.

Pour le syndicalisme de manière générale, la nécessité de rassembler les personnels pour se mandater, agir, défendre et aussi faire progresser nos droits, n'a jamais été aussi urgente.

Dans le contexte politique et social extrêmement difficile, agressif même, que nous subissons il est primordial de réfléchir collectivement pour porter nos revendications :

→ sur les questions liées à nos missions, nos métiers, et qui sont nos préoccupations quotidiennes :

Éducation, formation, recherche et culture, services publics,

→ au sein de la **fonction publique** sous **statut**, qui est un bien collectif,

→ sur les questions **de rupture écologique, des droits humains et de justice sociale,**

→ mais aussi pour une **FSU combative, unitaire et engagée au quotidien.**

Le congrès de la FSU est l'occasion de dé-

11^e CONGRÈS NATIONAL

RENNES 3-7 FÉVRIER 2025



battre, entre adhérent-es des différents syndicats de la FSU, sur de nombreux sujets :

→ comment faire du syndicalisme, un mouvement qui soit le plus utile possible au monde du travail et au changement social ?

→ Comment intervenir dans le débat public avec pour ambition de porter la voix de celles et ceux que nous défendons au quotidien ?

→ Débattre du, des sens de nos métiers, pour un projet de société humaniste et solidaire.

→ Quel outil syndical pertinent et efficace pour concourir à la faire advenir, dans une période marquée comme jamais ces dernières décennies par des débats identitaires démagogiques, fal-

lacieux, et ressassés ad nauseam, par l'augmentation accélérée de la précarité, des inégalités, des injustices sociales ?

En prenant part aux travaux des congrès départementaux de la FSU et à leurs débats, les militant-es et adhérent-es du SNES-FSU partageront leurs analyses et leurs engagements pour construire avec les adhérent-es des autres syndicats nationaux, dans le débat d'idées, les engagements collectifs de la FSU des trois prochaines années et mandateront les délégations départementales pour le congrès national.

Pour tout renseignement sur le congrès FSU de votre département, prenez contact avec votre section départementale du SNES-FSU

Renaud ROBERT

VIEILLIR DOIT-IL RIMER AVEC S'APPAUVRIR ?

Quelques échos des marchés, où nous faisons signer la pétition contre la sous-indexation des pensions de retraite :

« Les retraité·es n'ont pas à se plaindre, quand même ! Ils/Elles se lèvent pas à 6h tous les matins pour aller bosser ! 1400 balles, c'est bien suffisant pour ça ! » Comprenez : ils ou elles sont payé·es à rien f..., ce sont des assisté·es. Eh oui : que les retraité·es travaillent bénévolement dans la famille ou dans des associations, ça ne compte pas, c'est juste une distraction ! On reconnaît là l'idéologie libérale qui n'accorde de valeur qu'au travail salarié et dénie toujours nos conquits, considérant les pensions non comme un droit acquis par des années de labeur, mais comme une charitable allocation de survie. Qui ne doit pas être trop élevée, n'est-ce pas, ce serait immoral !

« Les retraité·es n'ont pas à se plaindre, quand même ! Ils/Elles se lèvent pas à 6h tous les matins pour aller bosser ! 1400 balles, c'est bien suffisant pour ça ! »

Et d'ailleurs : « Gagner moins à la retraite, c'est normal, ça a toujours été comme ça. Parce que quand on est vieux, on a moins de besoins... » Ah bon ? Lesquels ? On use moins de vêtements ? On se chauffe moins ? On a moins besoin de soins ? Non, le vrai scandale, c'est que « les retraité·es se paient des voyages ! »

Nous y voilà ! Quand on est retraité·e, il est en quelque sorte indécent d'avoir des

loisirs. Pratiquer des activités sportives ou culturelles ne serait plus un besoin, mais un gaspillage financier, avec pour comble les voyages, un luxe coupable, preuve que les retraité·es sont bien des privilégié·es ! Comme le répètent les médias qui font du clivage social leur fond de commerce.

« Gagner moins à la retraite, c'est normal, ça a toujours été comme ça. Parce que quand on est vieux, on a moins de besoins... »

On peut entendre la frustration qui sous-tend ce point de vue de la part d'une génération privée de mobilité sociale. Mais quelle légitimité pourrait le fonder ? Existe-t-il une loi humaine ou supra-humaine qui justifierait que vieillir rime fatalement avec s'appauvrir ? Pourquoi l'objectif d'épanouissement personnel que notre société assigne aux adultes comme aux enfants via l'hygiène de vie et la possession de biens matériels, ne nous concernerait-il plus au-delà du seuil fatidique de la retraite ? Et qui est légitime pour définir ses besoins, si ce n'est celui ou celle qui les ressent ?

« les retraité·es se paient des voyages ! »

La discrimination est bien là : on encourage les jeunes à pratiquer de nombreuses activités extra-scolaires, incluant des voyages à l'étranger, mais à l'autre bout de la vie, les personnes âgées devraient se contenter de survivre, sans réclamer plus ! 1426€ devraient donc suffire pour être un·e retraité·e « aisé·e » et heureux·se !

Si vous n'avez jamais entendu le mot « âgisme », vous savez maintenant ce qu'il désigne : un ensemble de représentations négatives associées à l'âge, particulièrement au vieillissement, qui génère des discriminations. Sans l'âgisme, un gouvernement désireux de s'attaquer aux retraites n'en serait-il pas empêché par son opinion publique ?

Vieillir, c'est vivre, mais avec une conscience chaque jour accrue de sa propre finitude. À cette peine existentielle, faut-il vraiment ajouter celle de l'appauvrissement et de la déconsidération ?

Geneviève CATHALA

- ➔ Non au recul de l'indexation des retraites de base au 1^{er} janvier 2025.
- ➔ Indexation a minima sur l'inflation au 1^{er} janvier 2025.
- ➔ Rattrapage des pertes subies depuis 2017.
- ➔ Pas de pension en dessous du SMIC.
- ➔ Revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen.

LOT-ET-GARONNE

En Lot-et-Garonne, on « garde le cap » et le bateau coule car la mise en œuvre du "choc des savoirs" se heurte à une réalité implacable : le manque criant de professeur-es de français en milieu rural. Face à l'impossibilité de recruter, certain-es chef-fes d'établissement ont admis être contraint-es d'abandonner purement et simplement les groupes de la réforme, reconnaissant la priorité d'assurer un enseignement de français à l'ensemble des élèves. Mais, malgré cette pénurie, d'autres établissements s'obstinent à les maintenir, au détriment de la qualité de l'enseignement. Il n'y pas assez de professeur-es de français ? Soit, on maintien des groupes en 6ème et 5ème mais en 4ème, les élèves

sont mis face à un ordinateur avec des cours du CNED. Voilà donc la réforme sauvée ! Toujours est-il que le choc des Savoirs impacte concrètement les établissements puisque la DSDEN reconnaît elle-même que la mise en place de ces groupes a entraîné un fléchage imposé de 250 heures qui normalement sont dédiées à l'autonomie des établissements, limitant ainsi les possibilités dans d'autres disciplines comme les langues ou les sciences.

Au-delà de cette réforme, le Snes-FSU47 a dénoncé en CSA départemental la baisse des moyens (dont les HSE), les effectifs pléthoriques dans les classes ainsi que le non-remplacement des collègues en arrêt

maladie. Et comme bien souvent, les réponses de la DSDEN ne sont pas à la hauteur. Les effectifs ne sont pas un problème puisque que l'on allège en mathématiques et en français en 6ème et 5ème. Quant au non-remplacement, les postes sont ouverts mais il n'y a pas de vivier... Pour le Snes-FSU47, la solution réside dans une revalorisation significative des salaires afin de rendre les métiers de l'Éducation nationale plus attractifs. Les militant-es du Snes-FSU47 poursuivent leur travail de terrain pour vous informer, vous défendre et vous accompagner tout au long de l'année. N'hésitez pas à nous contacter.

*La section SNES-FSU du Lot-et-Garonne
snes47@bordeaux.snes.edu*



DORDOGNE

COMMENT RÉPONDRE SYNDICALEMENT À LA PRÉSENCE D'ÉLU-ES D'EXTRÊME DROITE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS ?

Le bureau départemental du SNES-FSU s'est récemment réuni pour faire le point sur la rentrée (pénurie en enseignant-es, mise en place des groupes de besoin, bilan sur le pacte, problématiques des dotations financières et des HSE). Mais un des points majeurs de ce bureau a aussi été l'analyse de la stratégie actuelle de communication d'un député d'extrême droite de Dordogne qui a décidé de se rendre dans les collèges et les lycées de sa circonscription pour y organiser des rencontres avec certains personnels.

Cette initiative n'est pas anodine : il ne s'agit pas simplement d'un intérêt pour les jeunes générations ou de l'envie d'échanger sur les questions éducatives. Cette démarche s'inscrit dans une volonté plus large de récupération politique et idéologique, comme le témoigne la communication du député sur ses réseaux, ainsi que la couverture de celle-ci par les médias locaux. Ses premières tentatives se sont en effet heurtées à des formes de protestation non revendiquées pour la plupart : des tags sur les murs d'un établissement, des pancartes, des invectives orales. Et il s'est largement posé en vic-

time de celles-ci.

En ciblant les établissements scolaires, ce député infiltre un espace qui ne relève pas toujours de son champ de responsabilité : les collèges étant en partie gérés par les départements, et les lycées par les régions. Est-ce un moyen pour lui de collecter des arguments à utiliser politiquement contre ses adversaires dans de futures élections ?

La question de la réponse syndicale s'est donc également posée. Plusieurs actions ont été envisagées : la tentation pourrait être de faire remonter auprès d'un-e élu-e de la République nos doléances, nos attentes et affirmer fortement nos mandats, qu'ils soient nationaux ou plus locaux. Mais notre opposition forte à l'extrême-droite et à son idéologie fait partie de nos lignes rouges et de nos valeurs. Que faire alors ? Boycott des rencontres ? Protestation devant les établissements concernés ? Communication plus large ?...

Un consensus s'est dégagé sur le fait qu'il est essentiel de s'armer juridiquement sur ce que l'on a le droit, ou pas, de faire dans ces situations étant amenées à se

reproduire ailleurs. Il convient en tout cas d'être vigilant-es et d'assurer la remontée des initiatives à la section départementale qui permettra d'avoir une vision nationale du phénomène.

*La section SNES-FSU de Dordogne
snes24@bordeaux.snes.edu*



Tag sur le mur d'un collège de Dordogne



Banderole sur le grillage d'un autre collège du département

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

La nouvelle équipe du bureau de la section départementale des Pyrénées-Atlantiques a fait sa rentrée dans un contexte politique et social très chargé. La mise en place de la réforme du « choc des savoirs » et les mesures d'austérité budgétaire ont aminé le S2. Dès le début de l'année nous avons pu constater lors de nos visites dans les collèges du département que nos actions contre la réforme avaient porté leurs fruits. Peu d'établissements ont mis en œuvre les groupes de niveaux en sixième et cinquième grâce à l'action militante des collègues et adhérent-es du SNES-FSU. Mais les mesures d'austérité et le manque d'attractivité de nos métiers ont aussi impacté notre département : des dizaines de postes non pourvus (enseignant-es Psy-EN, personnels sociaux, AED, CPE...), la disparition sans préavis des HSE, les tentatives d'annualisation du temps de travail...et nous n'avons cessé d'alerter la DSDEN sur les attaques contre l'École et nos statuts.

Dans ce contexte, toutes et tous les militant-es du Snes-FSU 64, que ce soit au sein des instances départementales, des sections d'établissement et dans l'action syndicale, continuent d'accompagner, de défendre et d'informer tous les personnels. Des actions collectives dans une unité large sont menées régulièrement mais aussi des suivis personnels afin de garantir la défense de toutes et tous.

*La section SNES-FSU
des Pyrénées Atlantiques
snes64@bordeaux.snes.edu*



Le Lycée Louis de Foix de Bayonne : des personnels en souffrance au travail, vers une réelle prise en compte du rectorat ?

Depuis 2019 et le changement de direction à la tête de l'établissement, une majorité de collègues fait face au fil des années scolaires à une aggravation de ses conditions de travail caractérisée essentiellement par une souffrance au travail généralisée, sur fond des réformes auxquelles les lycées ont dû faire face. Cette situation est générée essentiellement par un management qualifié de "brutal" (échanges houleux, décisions unilatérales, non respect de préconisations RQTH, exercice professionnel remis en question au sein des équipes pédagogiques, mise à mal du bon déroulement des projets pédagogiques, etc).

Cela avait déjà donné lieu à une journée de grève à la rentrée scolaire 2021, à de nombreux courriers motivés, au dépôt de fiches SST sans véritable résultat. Outre les difficultés de rentrée 2024 (emplois du temps non encore stabilisés, non communication des VS à nos collègues dans les temps, ...), les collègues ont vécu le déplacement d'un-e des deux proviseur-es adjoint-es de l'établissement au lycée M. Ravel de St Jean de Luz comme une raison supplémentaire de porter sur la place publique les multiples difficultés qui viennent émailler leur quotidien.

C'est pourquoi iels ont décidé une journée de grève le jeudi 26 septembre : bravant la pluie incessante, une centaine de professeur-es s'est réunie devant l'établissement et a tenu le "piquet de grève" pendant toute la matinée, avec une revendication simple : le départ de la cheffe d'établissement avec laquelle toute relation de confiance leur paraît désormais rompue.

Revenant sur ses propos particulièrement irrespectueux envers nos collègues relatés dans le journal "Sud Ouest" la veille, le Dasen des Pyrénées Atlantiques a finalement reconnu par voie de presse l'existence d'éléments factuels défavorables à la bonne gestion de l'établissement et du personnel tout en reconnaissant le professionnalisme de celui-ci. Au matin du samedi 12 octobre, 150 personnes défilaient dans le centre-ville de Bayonne pour exiger la prise en compte de la situation.

Dans un communiqué, le Rectorat reconnaît que "des difficultés ont été signalées au Rectorat et à la Direction Départementale de l'Education Nationale." Mme la Rectrice a ordonné la tenue d'une "enquête 360°" afin d' "établir un diagnostic étayé permettant d'apporter des solutions concrètes aux difficultés exprimées".

Le Snes-FSU, qui accompagne les collègues mobilisé-es, sera particulièrement attentif aux résultats de cette enquête et aux décisions de Mme la Rectrice.

*Isabelle SOULÉ,
secrétaire départementale adjointe du Snes-FSU 64*

LANDES

RÉALITÉ DE TERRAIN DANS LES LANDES

Dès la rentrée de septembre et tout au long du premier trimestre, les militant·es de la section départementale se sont mobilisé·es pour se faire le relais des établissements dans les différentes instances mais également dans la presse et les réseaux sociaux. De nombreuses problématiques ont été soulevées : insuffisance des moyens, suppression de toutes les HSE pour l'accompagnement des élèves en difficulté, manque de professeur·es (il manquait au moins un·e professeur·e dans les deux tiers des établissements du département) et d'AESH (jusqu'à 60h d'accompagnement manquantes dans certains PIAL, 1 AESH pour 3 voire 4 élèves dans la même classe) ; conditions de travail dégradées par la mise en place de la réforme choc

des savoirs (fragilisation des emplois du temps, suppressions des dédoublements, injonctions liées au tri des élèves) ; pressions sur les professeur·es principales et principaux qui déclinent la mission (menaces de convoquer l'ensemble des professeur·es le vendredi soir, courte paille ...) ; effectifs très chargés sur les collèges du nord du département notamment ; dérives liées au pacte ; carte des formations en lycée ; conflits entre personnels et direction. Le Snes-FSU 40 a également accompagné le collège Jean Rostand à Mont de Marsan, paralysé par un budget de fonctionnement insuffisant.

Dans le cadre de la FS SST notamment (formation spéciale santé et sécurité au travail), les militant·es sont intervenu·es

sur des risques en lien avec des violences d'élèves envers des personnels, le bâti, le protocole de remplacement, des conflits entre personnels. L'application à marche forcée des groupes de niveaux en 6ème et 5ème constitue, sans surprise, un facteur de risques psycho-sociaux et a fait l'objet de plusieurs signalements SST.

Lors de l'audience bilatérale FSU avec le DASEN ainsi que dans le cadre du CSAD, les élu·es du Snes-FSU40 ont apporté des éclairages importants sur des réalités locales et porté des revendications dans le cadre des mandats.

*La section SNES-FSU des Landes
snes40@bordeaux.snes.edu*



GIRONDE

La rentrée en Gironde a été marquée par de nombreuses actions locales. Les collègues des collèges de Mios et de Basens ont fait grève pour dénoncer les classes surchargées. Celles et ceux du collège J. Jaurès ont fait grève pour dénoncer le management toxique de certains personnels de direction, les collègues du collège Lapierre de Lormont ont exercé leur droit de retrait pour la même raison. Les personnels des lycées Pape Clément à Pessac et Brémontier à Bordeaux ont alerté sur le délabrement de leurs locaux. Celles et ceux des établissements bordelais du Grand Parc et d'Alain Fournier ont dénoncé l'absence d'un de leur personnel de direction.

Les collègues des collèges de Pauillac et d'Atget à Libourne ont alerté sur la baisse drastique des HSE dans leur établissement. Par ailleurs, le passage en force de la réforme du "choc des savoirs" dans les collèges a été en partie atténué par les actions



locales des personnels en fin d'année dernière qui, dans une majorité d'établissements, ont réussi à ne pas "trier les élèves". Nous avons accompagné et soutenu les collègues dans toutes ces actions qui sont le reflet d'une situation qui ne cesse de se dégrader ! Il devient difficile pour l'administration de cacher l'ampleur du manque de moyens dans un contexte d'austérité budgétaire et l'ampleur des résistances à la mise en place des groupes de niveaux. Le ralentissement de la croissance démographique dans le 2nd degré devrait pourtant être l'occasion d'améliorer les conditions d'enseignement et de travail en réduisant le nombre d'élèves par classe.

L'imposition de remplacements de courte durée, notamment par la modification des services, par des chef·fes d'établissement zélées sont une nouvelle pression managériale inacceptable. Il s'agit surtout pour elles et eux de satisfaire des indicateurs statistiques et la communication gouvernementale.

Plus que jamais, l'action collective pour la défense de nos droits et de nos conditions de travail est nécessaire... avec vous et pour vous !

*La section SNES-FSU de Gironde
s2gironde@bordeaux.snes.edu*

POINT SUR LES DONNÉES NUMÉRIQUES

Syndiqué·es vous avez transmis au SNES-FSU un ensemble de données professionnelles et personnelles pour recevoir les informations les plus précises possibles sur votre carrière et sur la vie syndicale de notre organisation, de la section de votre établissement (S1) à la section nationale (S4) en passant par vos sections départementales (S2) et académique (S3).

Le SNES-FSU se doit de protéger celles et ceux qui lui font confiance et le mandat. C'est avec responsabilité que nous faisons face notamment à l'autoritarisme accru de l'administration et aux menaces réelles des extrêmes droites et des mouvements réactionnaires.

Protection des données

Soucieux de préserver les données personnelles de ses adhérent·es, le SNES-FSU oeuvre chaque jour à la sécurisation de ses serveurs et au respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Cette protection des données a un coût financier et militant.

À ce titre, les données personnelles sont stockées sur les serveurs du SNES-FSU de manière sécurisée.

Dans le respect des mandats adoptés lors des congrès nationaux, le SNES-FSU doit chercher autant que possible à rejeter le choix des GAFAM.

Pour une information la plus juste possible

Nous sommes également très attaché·es à vous fournir une information la plus juste possible. C'est pour cette raison que nous privilégions les envois par mail vers des adresses non-professionnelles. Si ce n'est pas déjà le cas, merci de nous fournir une adresse mail personnelle (et non professionnelle en ac-bordeaux.fr par exemple consultable par l'employeur).

Pensez à vous connecter dès maintenant à votre espace personnel (<https://adherent.snes.edu/>) pour actualiser vos coordonnées (notamment en cas de déménagement) et vos données professionnelles (mutation, carrière).

La section académique de Bordeaux du SNES-FSU attire votre attention sur les éléments suivant :

- ➔ les seules adresses mails avec lesquelles les militant·es du SNES-FSU vous contacteront seront en **@snes.edu** ou pour notre académie **@bordeaux.snes.edu**. C'est la seule garantie pour que les mails que vous nous envoyez soient stockés et accessibles de notre côté seulement par notre serveur de mail ;
- ➔ seules les listes de diffusion en **@sympa.snes.edu** ou **@sympa.bordeaux.snes.edu** proviennent des serveurs de listes du SNES-FSU ;
- ➔ seuls les documents, enquêtes, pétitions,... disponibles sur l'espace adhérent, sur **nuage.snes.edu**, sur les sites **snes.edu** ou **bordeaux.snes.edu** garantissent la protection des données transmises ;
- ➔ des numéros en 05.57.81.62.** sont rattachés à notre standard téléphonique et à des téléphones fixes ou mobiles.



Toutes ces informations permettent à tous les échelons du SNES-FSU de vous informer au mieux sur les actions locales, votre carrière, votre catégorie, le cas échéant votre discipline, les stages départementaux et académiques...

Cela permettra par ailleurs aux correspondant·es SNES-FSU d'établissement d'avoir des listes d'adhérent·es à jour et de vous convier à participer à la vie syndicale de votre établissement. Dans cet espace personnel, vous retrouverez également toute une palette d'outils et d'informations.

Mathieu DUMOULIN
Secrétaire administratif de la section académique, référent RGPD
Fonctionnement Trésorerie Syndicalisation

FORMATION SYNDICALE 2024-2025



TRIMESTRE 1

- Stage Préparer son rendez-vous de Carrière - 17/10/2024
- Stage CPE - 21/11/2024
- Stage Collège - 21/11/2024
- Stage débattre de la formation et préparer sa 1ère mutation - 17/10/2024 et 21/11/2024
- Stage AED - 6/12/2024

On s'inscrit aux stages à venir !

Consulter les stages
S'inscrire à un stage



TRIMESTRE 2

- Stage Animer un S1, agir en CA, lire une DGH
Bordeaux (14/01), Pau (14/01), Mont-de-Marsan (16/01), Agen (16/01), Périgueux (17/01)
- Stage actifs-ves-retraité-es : préparer sa retraite, rester syndiqué-e à la retraite
Bordeaux (27/01)
- Stage Droits et devoirs du fonctionnaire
Bordeaux (13/02), Agen (13/02), Dax (14/02), Périgueux (14/02)
- Stage TZR *Bordeaux (21/02)*
- Stage carrières et protection sociale des personnels *Bordeaux (20/03)*
- Stage histoire-géographie consacré aux questions vives et à l'enseignement du conflit israëlo palestinien *Bordeaux (27/03)*

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent-es ou pas (*même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérent-es*).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours.

Pour participer à ces stages : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir QRcode).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage .